

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 juillet 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/07/2017
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 4	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Francis BARSSE, Bernard SALLETES
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Francis BOUTES par Gérard BARO, Marie-Aline EDO par Yvan CASSILI, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Jean ARCAS
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Roland BASCOUL, Elisabeth DAUZAT, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault et du programme LEADER - Conception et mise en forme du document cadre de l'OGS

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les communes concernées, la Communauté de Communes « Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur » et le Conseil Départemental de l'Hérault. Dans ce cadre, le Pays accompagne la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site et porte l'élaboration du projet et du programme d'actions en coordination avec l'Etat (DREAL).

Le Pays est en train de finaliser l'élaboration du projet et du programme d'actions qui se formalisera par un document appelé « document cadre de l'OGS » qui devra être validé en Comité de pilotage de l'OGS coprésidé par le Sous-préfet de Béziers et le Président du Pays, puis délibéré par le Comité syndical du Pays, puis présenté pour avis à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) à Montpellier, puis à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) à Paris.

Comme cela a été le cas pour le dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH), le Pays souhaite pouvoir présenter en temps voulu un « document cadre de l'OGS » qui soit de grande qualité tant sur le fond que sur la forme notamment sur le plan esthétique.

Pour cela, une prestation d'agence de communication sera nécessaire pour concevoir ce travail sur la base des éléments rédactionnels, et des illustrations (cartes, photos et schémas) produites en interne par l'ingénierie du Pays (Chargé de mission OGS).

Le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut frais de conception graphique et de mise en page, et d'impression s'élève à 17 904,28 € TTC pour lesquels les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil départemental de l'Hérault : 2 864,68 €
- Programme LEADER : 11 458,72 €

pour un autofinancement de 3 580,88 €.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le plan de financement prévisionnel présenté, autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention, et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 juillet 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

